

# LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT

## Paris, une ville sur la bonne voie de l'accessibilité ?

Depuis octobre 2010, l'association Accès Universel organise les premiers lundis de chaque mois, en partenariat avec la Maison de Victor Hugo (Paris 4<sup>e</sup>), des conférences-débats intitulées « Les lundis de l'accessibilité ». L'objectif principal de ces rencontres mensuelles est de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'accessibilité pour tous. Nous avons déjà assisté à un de ces rendez-vous consacré à l'accessibilité universelle en Europe en octobre dernier. Ce lundi 6 février 2012 Accès Universel a accueilli trois professionnels de l'accessibilité de la Ville de Paris invités à s'exprimer et à débattre des problématiques d'accès à la voirie, à l'architecture et à la culture dans notre capitale lors d'une conférence-débat intitulée « **Rendre Paris accessible : défis et actions** ».



Cette conférence s'est déroulée dans une salle comble, au deuxième étage de la Maison de Victor Hugo. Il s'agissait de mettre en lumière deux aspects essentiels : à la fois les actions et travaux effectués par la ville de Paris pour améliorer le quotidien et la qualité de vie de ses habitants, tout en valoriser un patrimoine exceptionnel, mais aussi les difficultés rencontrées par les Directions de la ville et les solutions proposées pour tenter de les résoudre.

La Maison de Victor Hugo est un musée parisien modèle en matière d'accessibilité puisqu'il est un des rares à avoir obtenu 2 labels Tourisme et Handicap : celui du handicap moteur en 2007, puis le label auditif en 2010. Le handicap visuel n'est pas non plus en reste avec la distribution de documents en braille ou en gros caractères et de brochures thermo-reliés. Le musée dispose également de télé-agrandisseurs dans sa bibliothèque ainsi qu'au département des manuscrits. Des visites tactiles sont aussi organisées. « *Et le musée se positionne désormais pour obtenir le label du handicap mental* » précise **Gérard Audinet, Directeur de la Maison de Victor Hugo**. Ce lieu était donc on ne peut plus légitime pour accueillir ce rendez-vous.

Certes l'accessibilité progresse dans de nombreuses villes françaises. Celles-ci n'ont pas vraiment le choix, elles doivent se mettre en conformité avec la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui rend obligatoire l'accessibilité des bâtiments et des transports aux personnes handicapées pour 2015. Seulement l'accessibilité progresse lentement ! C'est en tous cas le constat qu'a fait l'Association des Paralysés de France. L'APF a en effet évalué les 96 chefs-lieux départementaux métropolitains selon les critères suivants : « un cadre de vie adapté », « des équipements municipaux accessibles », « une politique locale volontariste » d'après les réponses à des questionnaires remplis par les délégations départementales de l'Association et par les mairies. Pour la troisième année consécutive, c'est la ville de Nantes (Loire-Atlantique) qui a été sacrée ville la plus accessible aux personnes handicapées, avec une moyenne de 17,4/20. La moyenne nationale est passée de 10,6 en 2009 puis 11,6 en 2010 à 12 en 2011. Globalement, l'enquête souligne l'accessibilité des centres commerciaux ainsi que les nets progrès des bureaux de Poste et des piscines un peu partout en France. **Mais qu'en est-il de la ville de Paris en matière d'accessibilité ? La capitale n'est-elle pas censée être moteur et montrer l'exemple ?**

# LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT

**Paris, une ville exceptionnelle aux contraintes spécifiques :**



**Véronique Dubarry, Adjointe au Maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap et Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ainsi que des techniciens et représentants de la Ville de Paris,** est la première invitée à intervenir. Elle explique que les problématiques rencontrées par le ville de Paris ne sont pas les mêmes que celles de villes comme Nantes, Bordeaux, Grenoble ou encore Célesta : « *il y a une complexité supplémentaire du fait que Paris est différente* ». Des contraintes particulières liées à son statut de capitale de la France.

D'abord, Paris en chiffres c'est plus de 2 millions de résidents dont 10% de personnes en situation de handicap. Sans compter le flux quotidien de personnes (employés, touristes...) qui viennent sur le territoire de la ville en journée puisque le nombre de personnes double alors. Paris c'est aussi 1700 kilomètres de voirie avec un obstacle tous les 10 mètres : « *vous voyez, nous sommes lucides sur les difficultés qui se posent dans notre ville !* » lance avec humour **Véronique Dubarry**. Paris représente donc un défi de taille à relever pour permettre une accessibilité optimale à chacun. D'autant qu'en tant que capitale Paris est mise en avant, sous les projecteurs et posée en ville exemplaire. Ce qui pose encore un problème supplémentaire, car comme le dit l'**Adjointe au Maire de Paris**, « *ça n'existe pas les villes exemplaires, à ma connaissance !* ».

Ensuite, la ville lumière possède un patrimoine architectural et culturel d'une grande richesse. Seulement, arguer du caractère architectural d'un bâtiment pour ne pas y ajouter d'équipement voué à l'accessibilité est un faux argument. Cela rajoute simplement, là encore, une difficulté supplémentaire : rendre Paris, capitale culturelle, accessible à tous nécessite de rendre ce patrimoine accessible tout en respectant son intégrité. La mise en accessibilité est un constant défi à l'imagination.

Enfin, à Paris, lorsque l'on fait de l'accessibilité, le problème tient déjà au fait de savoir à qui on doit s'adresser car on doit solliciter d'autres intervenants que la ville elle-même. Et comme l'explique **Véronique Dubarry** « *cela nécessite des trésors de persuasion !* ». Car si des villes comme Nantes, Bordeaux ou Célesta sont maîtresses de leur voirie et de la plupart de leurs transports en commun, ça n'est pas le cas du Maire de Paris. « *Tous ces détails font que ce n'est pas la ville seule qui décide, ce n'est pas la ville seule qui fait, c'est toujours un travail partenarial* ». Et il est parfois très difficile de savoir ce qui appartient à qui. Cela oblige à une coordination avec l'ensemble des autres participants à la création de cet espace public : les associations notamment, mais aussi avec les autres institutions (l'Etat, la Préfecture de Police, la RATP, tout le privé : certains théâtres, les constructions sur dalles c'est à dire les immeubles qui ne sont pas directement posés sur le sol...) et les combats politiques que cela suggère.

## **L'accessibilité : une liberté de choix pour chacun, pour le bien de tous**

**Véronique Dubarry** met l'accent sur le fait qu'une personne handicapée doit avant tout choisir ce qu'elle veut faire et à quel endroit en fonction de ce qui lui est accessible. Contrairement à une personne dite « *ordinaire* » qui va opter pour la solution la plus proche de son domicile ou de son lieu de travail, la plus pratique ou simplement celle dont elle a envie, sans avoir à ce soucier de si elle peut y avoir accès. Ce n'est pas le même processus intellectuel. L'accessibilité, c'est donc avant tout une liberté de choix qui permet un élargissement du champ des possibles. Or, garantir un choix le plus large possible et le plus proche représente encore un luxe pour les 10% de parisiens en situation de handicap.

Paris est une administration, pour ne pas dire « *tentaculaire* » car le terme est péjoratif, disons en tout cas « *impressionnante* » pour reprendre les mots de **Véronique Dubarry**. C'est pourquoi la mise en accessibilité y est beaucoup plus difficile et souvent du coup beaucoup plus coûteuse que dans bien d'autres endroits. Mais « *avec les 270 millions d'euros de budgets consacrés au handicap à la fois par la ville et par le département je pense qu'on y répond* » ajoute l'**Adjointe au Maire**. Seulement, il faut aussi

COPYRIGHT HANDITEC-HANDROIT 1995-2010 Tous droits réservés

Pour tous renseignements Handitec-Handroit Route de Liverdy 77170 COUBERT  
mailto:handitec2@handitec.com

# LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT

et surtout convaincre les concitoyens que les actions seront utiles à tous. Elle rappelle en effet que l'accessibilité doit être universelle : *« on ne s'adresse pas qu'aux personnes en situation de handicap, c'est aussi un outil pour convaincre l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes, l'ensemble des décideurs, où qu'ils se trouvent, que ça va répondre à des besoins beaucoup plus larges et satisfaire une population extrêmement élargie »*. Il ne s'agit pas de privilégier une typologie de handicap, mais de prendre en compte les besoins de l'ensemble des personnes vulnérables, ce qui bénéficie en définitive à tous les usagers, y compris les étrangers et les enfants. Un combat quotidien avec les décideurs qui mérite largement d'être mené.

## Paris, sur le chemin de l'accessibilité



Rendre Paris accessible nécessite donc une coordination territoriale accrue de tous les acteurs de la ville. Cette coordination, on la retrouve dans la mise en place du Plan de mise en accessibilité de la voirie parisienne et des aménagements des espaces publics (PAVE), élément de cadrage créé par la loi de 2005. *« On effectue d'abord un relevé des non-conformités sur le terrain qui donne lieu à la création d'un référentiel technique pour les équipes municipales et à la mise en place d'un plan d'actions qui se décline en 176 propositions concrètes de court, moyen ou long terme »*, explique **Didier Couval, responsable du Pôle accessibilité de l'Agence de la Mobilité à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la**

**Ville de Paris.** *« Le PAVE n'est pas soumis à la date butoir de 2015 mais le plan d'actions sera mis en place d'ici l'été 2012 »*. Parmi les points phares du plan : le redéploiement et la mise aux normes dimensionnelles des places de stationnement réservé ainsi que la détection visuelle du mobilier urbain, notamment le guidage tactile et visuel dans les traversées piétonnes. *« Contrairement au Japon ou à la Corée, la France se heurte à la lourdeur du contexte réglementaire. L'enjeu est de trouver des solutions qui seront retenues sur le plan national »* conclut **Didier Couval**. Un Plan assorti d'un programme d'actions ambitieux, coordonnant tous les acteurs, internes ou externes à la Ville, intervenant sur le domaine parisien.

Parmi les autres initiatives développées par la Ville de Paris figure la mise en place du Centre de Ressources d'Accessibilité Pour Tous (CRAPT). Il s'agit d'une instance au sein de laquelle les référents accessibilité dans tous les domaines traités par la municipalité se concertent périodiquement. La mobilisation des ressources internes à la Ville nécessite en effet une formation à l'accessibilité de tous les intervenants, l'harmonisation des cultures et des pratiques, l'élaboration et la mise à disposition de schémas directeurs et de référentiels communs. Dans ce cadre, les 830 bureaux de vote parisiens sont considérés accessibles, grâce à l'installation de rampes provisoires pour les personnes en fauteuil lors de chaque élection. Des efforts de pérennisation de cette mise en accessibilité ont été faits pour permettre l'accessibilité des écoles recueillant les bureaux de vote et supprimer des rampes peu pratiques et parfois non-conformes. Mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour atteindre la mise en accessibilité totale, comme le dit **Hélène Desbieys, Adjointe au chef de la Section de la Réglementation et du Développement**, « LA » référence Accessibilité à la **Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris** : *« Le dialogue initié en 2005 a permis d'aboutir à un consensus mais les actions n'ont pu réellement débiter que l'an dernier, malgré un budget défini et prêt à l'emploi. Aujourd'hui, il est nécessaire de partager une vision commune de l'accessibilité. Cela passe par un travail quotidien de sensibilisation et de formation des agents »*.



# LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT

Le schéma directeur d'accessibilité des bâtiments mis en place en 2004 et mis à jour en 2010 par la ville est un des outils utilisés pour sensibiliser les services opérationnels à la nécessité de garantir une continuité dans la chaîne des déplacements. Il contient un référentiel intitulé « Autonomade » qui a pour but d'améliorer le repérage et l'orientation pour tous à l'intérieur des bâtiments. Ainsi, un prototype de pupitre multisensoriel a été mis au point en 2011 à la mairie du 11e arrondissement. Six mairies d'arrondissement devraient l'adopter d'ici la fin de l'année.

Paris a des difficultés propres à une ville capitale (population importante, patrimoine culturel et architectural...). Autant de particularités qui font que rendre Paris accessible tout en respectant son intégrité est un véritable défi, permanent et passionnant, que doivent relever au quotidien les nombreux acteurs intervenant sur le territoire. Il leur faut agir de concert pour faire de notre capitale une ville accueillante et accessible non seulement à tous les Parisiens, ordinaires ou en situation de handicap, mais aussi aux flux permanents de travailleurs et de touristes.

Si Paris est en retard en matière d'accessibilité par rapport à d'autres villes françaises, elle semble cependant sur la bonne voie, avec notamment un plan d'action qui s'amorcera dès cette année. La principale difficulté qui demeure ne tient pas tant au financement ni à l'adaptation du territoire parisien mais d'avantage à l'évolution des mentalités.

Stéphanie Peylet  
Le 03/03/12